

ABRI ouvert – Auvent - Carport

Ne créé pas de surface de plancher – pas de surface taxable

Que le projet soit situé hors ou dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.

Déposer une déclaration préalable

***Attention : il existe 2 formulaires :

- déclaration préalable (travaux sur maison individuelle) 13703*
- déclaration préalable (travaux sur autre construction) 13404*

Formulaire Cerfa / Cerfa téléchargeable sur www.service-public.fr

DP1 - Plan de situation du terrain / Plan cadastral (www.cadastre.gouv.fr)

DP2 - Plan de masse à l'échelle faisant apparaître l'implantation de l'abri, de l'auvent ou du carport en précisant le sens du faîtage (si toiture 2 pans) et la distance par rapport aux limites séparatives et à la voirie

DP4 - Plans cotés des façades de l'abri (ou photo du modèle avec les dimensions)

DP7 - Photo en couleur permettant de situer le terrain (1 vue de près)

DP8 - Photo en couleur permettant de situer le terrain (1 vue de loin)

DP 11 - Descriptif des matériaux et des teintes utilisés

Réglementation

Veillez-vous référer au règlement du PLUiHD
(sur le site de Grand Chambéry / règlements secteur urbain)

Délai d'instruction

1 mois

2 mois si périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique

Liste donnée à titre d'information